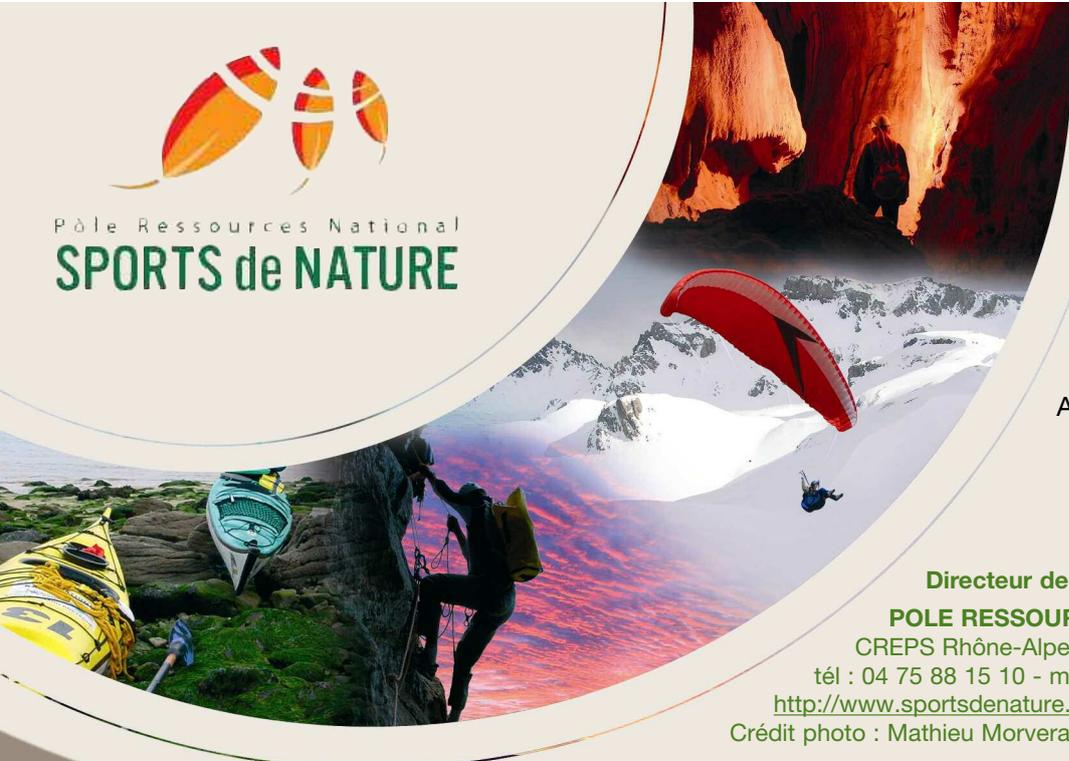




Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. LES BRÈVES DU RESEAU > P2
2. PERSONNALITÉ > P3
Pascal MORENO
3. LE POINT SUR... > P4
Accompagnement de la filière nordique

Directeur de la publication : Denis PONCELIN

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

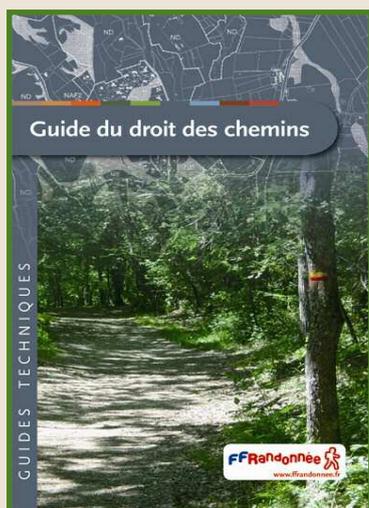
tél : 04 75 88 15 10 - mail : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

<http://www.sportsdenature.gouv.fr> - ISSN 1958-5101

Crédit photo : Mathieu Morverand

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°36 MARS 2008

● ZOOM



Guide du droit des chemins - Fédération française de randonnée pédestre, 2008

L'OEIL DE L'EXPERT

Le ski de fond est la pratique sportive hivernale de montagne par excellence. Organisée sous l'égide de la Fédération française de ski, elle bénéficie en 1960 de la mise en place de foyers en tant que pôles d'animation scolaire. Répondant au départ à une demande sociale, puis à des objectifs de développement local, les équipements d'accueil de jour et foyers évoluent ensuite vers des structures s'inscrivant dans une logique commerciale. Jusqu'au début des années 80, les investissements restent principalement du ressort des collectivités locales et la gestion est assurée par des organismes associatifs, qui adhèrent à des structures fédératives liées au ski de fond, telles que l'Association nationale des centres écoles et foyers de ski de fond (ANCEF).

Aujourd'hui, la commune est pleinement responsable de sa politique d'aménagement et en particulier de son développement touristique. La loi Montagne de 1985 a confirmé cette orientation en lui donnant notamment l'autorité et la compétence pour instituer une redevance qui fonde le principe de financement du ski de fond. Elle possède donc la maîtrise totale des entités "sites nordiques" indispensables au développement d'une pratique touristique organisée.

Dans le prolongement de cette loi Montagne, l'association nationale "France ski de fond", aujourd'hui "Nordique France", a été créée. Elle regroupe tous les massifs français au travers d'associations départementales et régionales de gestion du ski nordique permettant ainsi de valoriser l'offre nationale de sites nordiques et d'en assurer la sécurité par la mise en place du cursus de formation de pisteur

nordique. Elle veille au bon fonctionnement de la réciprocité nationale (principe qui permet avec l'achat d'un forfait national d'accéder à tous les sites adhérant à Nordique France) et à la cohérence des tarifs d'accès aux pistes ; elle offre également des garanties de qualité grâce à un système de charte et de labels.

Face à l'évolution des attentes des pratiquants, la nécessité de diversifier les pratiques doit être prise en compte dans un aménagement spécifique du territoire, sans renier les valeurs originelles des pratiques nordiques.

Devant l'importance de cette mutation dont les effets ont été démultipliés par plusieurs saisons d'enneigement médiocres, plusieurs ministères dont celui chargé des Sports ont souhaité, dès 2005, accompagner la "filiale nordique". Cette démarche s'est concrétisée par la mise en place du Conseil national du nordique (CNDN), instance qui fédère l'ensemble des acteurs de la filière et les organise autour d'un projet de redynamisation du secteur. Le CNDN s'appuie en cela plus particulièrement sur le centre national de ski nordique, hébergé au centre d'éducation populaire et de sport (CREPS) de Franche-Comté, sur le site de Prémanon.

Gilbert CARREZ
Adjoint au directeur
du CREPS de Franche-Comté,
Site de Prémanon
Responsable du centre national
de ski nordique

Proposer une actualité au comité de rédaction :
formulaire en ligne

Recevoir cette lettre par courrier :
www.sportsdenature.gouv.fr



Hommage à Michel BERGER

Michel BERGER nous a quitté le vendredi 29 février. Il adorait pratiquer les sports de nature ; cet amour pour le plein air l'a naturellement amené à militer en faveur de la défense de l'environnement en s'engageant dans les rangs d'Alsace Nature. Il s'est toujours évertué à concilier les pratiques sportives et la protection de leur milieu de pratique. C'est donc avec aisance qu'il a assumé sa mission de référent régional sports de nature en Alsace. Il attachait énormément d'importance à participer activement au réseau des référents SN. Bien que déjà diminué physiquement, il s'efforçait d'être présent sur le terrain et de participer aux activités. Parmi ses derniers dossiers, figurait la CDESI du Bas-Rhin pour laquelle, auprès du conseil général, il participait activement aux préparatifs de création. Malheureusement il s'est arrêté en chemin, et elle sera créée sans sa présence physique. Mais à n'en pas douter, il y occupera un siège spirituel, et c'est pour cela que nous n'oublierons pas la flamme qui l'animait. Adieu Michel.

👉 Rémy Schira, correspondant départemental sports de nature du Haut-Rhin.

Le MSJS au salon "destinations nature"

Le 24^e salon des randonnées qui se tient du 28 au 30 mars à Paris devient le salon "destinations nature", le salon des randonnées, des voyages nature et de l'outdoor. Le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports y tiendra un stand ainsi que les fédérations sportives de randonnée pédestre, de cyclotourisme, de roller, des clubs alpins et de montagne, l'UCPA, l'ANCEF et les syndicats professionnels de nombreuses disciplines sportives comme les accompagnateurs de montagne, les syndicats de canoë-kayak, d'escalade... Le MSJS y proposera également 2 conférences : l'une sur "sports de nature et développement durable" et en lien avec l'ADF et la fédération des PNR, l'autre sur "Précautions et éléments de prévention des accidents : pour que la montagne reste un plaisir" en lien avec l'ENSA.

👉 www.randonnee-nature.com

Education au développement durable

A la suite des travaux menés après le Grenelle de l'environnement, le groupe de travail sur l'éducation au développement durable (EDD) a rendu un rapport sur les questions de pédagogie, de partenariat, de formation et de financement nécessaires à l'EDD. Les acteurs du sport peuvent participer activement à la réussite de cette démarche, notamment via le développement de la pratique des sports de nature dans le cadre de projets pédagogiques. Consulter le rapport remis par Jacques BREGÉON aux ministres concernés (dont Roselyne BACHELOT).

👉 www.sportsdenature.gouv.fr

Un nouveau métier : pisteur VTT

Le syndicat national des moniteurs cyclistes français (MCF) lance la 1^{ère} formation de pisteur VTT. Ce nouveau métier devrait permettre de répondre aux besoins urgents des structures qui gèrent des espaces VTT et ainsi mieux satisfaire les différents publics, en assurant leur sécurité passive (aménagement et entretien des itinéraires, des pistes et des modules ; informations préalables) ou active (aide dans l'intervention des secours ; prévention des accidents et sur-accidents).

👉 www.moniteur-cycliste.com

CDESI du Tarn (81)

Le 8 février 2008 à Albi, la CDESI du Tarn a été installée en présence des élus chargés du sport, de l'environnement et du tourisme et du président du CG. Elle comporte quatre axes : social, environnemental, aménagement du territoire et développement économique. Trois collègues la composent : sports / activités de nature (16 sièges), acteurs et gestionnaires de l'espace (16 sièges), collectivités et services de l'Etat (15 sièges).

👉 www.tarn.fr

La base de données des personnes ressources des sports de nature (BDPRSN) prend son envol

La Direction des sports a adressé, le 29 janvier 2008, aux services déconcentrés, établissements publics et directions techniques nationales, une instruction relative à l'identification des compétences et des missions des correspondants sur les sports de nature du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports dans la BDPRSN. L'objectif de cette instruction est de porter largement cette base de données à la connaissance des agents du ministère, ainsi que de procéder à son actualisation et à son enrichissement.

La base recense, au 29 février 2008, 513 agents dont :

- 👉 22 conseillers techniques sportifs nationaux (CTSN) ;
 - 👉 89 conseillers techniques sportifs régionaux (CTSR) ;
 - 👉 7 directeurs techniques nationaux (DTN) ;
 - 👉 7 directeurs techniques nationaux adjoints ;
- ainsi que les conseillers d'animation sportive (CAS) dans les DRDJS et les établissements dont :
- 👉 26 référents régionaux et 97 correspondants départementaux sports de nature ;
 - 👉 24 personnes ressources des CREPS et 16 des écoles nationales.

En 2007, la BDPRSN a été visitée 3137 fois. Cet outil essentiel au déploiement de la stratégie ministérielle et à l'animation du réseau a été développé et est géré par le PRNSN.

Son accès s'effectue depuis le site intranet du ministère (rubrique sport, sous rubrique sports de nature).

👉 <https://intranet.jeunesse-sports.gouv.fr>

Sports de nature dans les parcs naturels régionaux (PNR)

Du 4 au 6 février dernier s'est tenu à Laschamps (PNR des Volcans d'Auvergne) le 4^e séminaire des chargés de mission sur les sports de nature des PNR sous la thématique "Sports de nature : Quels nouveaux enjeux pour le développement durable des parcs naturels régionaux ?" La cinquantaine de personnes présentes (25 PNR représentés) a pu apprécier la qualité des débats et l'existence d'une réelle expertise sur le développement maîtrisé des SN dans les PNR, au sein d'un réseau animé depuis maintenant trois ans par Olaf HOLM, responsable de la mission à la fédération des parcs. De nombreux sujets tels que les impacts environnementaux et socio économiques des SN, l'intégration des SN dans les chartes de PNR, le métier d'éco garde, l'accueil du public, le développement de l'itinérance ont été débattus, permettant ainsi de préciser les axes de partenariat à poursuivre entre le MSJS et la FPNRF.

👉 oholm@parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Actualités juridiques

Diplôme

Arrêté du 13 février 2008 modifiant l'arrêté du 4 février 2008 modifiant l'arrêté du 12 août 1988 relatif à la formation spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski alpin" et l'arrêté du 13 janvier 1999 relatif à la formation spécifique du brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option "ski nordique de fond"

👉 www.legifrance.gouv.fr

En kiosque

Droit des chemins

La Fédération française de randonnée pédestre a édité un guide technique du droit des chemins. Ce document a pour objectif "d'aider le créateur d'itinéraires en lui apportant des réponses précises aux questions qu'il se pose et en le mettant en garde sur les aspects fondamentaux du régime juridique des chemins." Cette version intègre les derniers textes législatifs et jurisprudences.

👉 www.ffrandonnee.fr

A venir

9^e Regroupement des référents sports de nature du MSJS

du 31 mars au 3 avril 2008 au CREPS d'Ajaccio.

👉 www.sportsdenature.gouv.fr

Dans l'imaginaire collectif des métropolitains, la Guyane c'est la terre des derniers indiens d'Amazonie, du baigne et de la fusée Ariane, mais c'est aussi une forêt omniprésente, des bestioles rampantes, piquantes et dévorantes, des moustiques aux germes malsains, un océan opaque et un climat très humide. Pour mieux appréhender la réalité guyanaise, nous avons rencontré Pascal MORENO, le référent régional des sports de nature à la DDJS de Guyane.

PRNSN : *Quelles sont les spécificités de la mission d'accompagnement du développement maîtrisé des sports de nature en Guyane ?*

PM : Elles sont en premier lieu liées à la spécificité du territoire. On ne peut pas envisager de la même façon qu'en métropole le développement des sports de nature d'un département situé à 7 000 km de Paris, dont la surface équivaut à 1/6e de l'hexagone (90 000 km²), couvert à 97% de forêt et où 80% des 200 000 habitants sont répartis sur 6% du territoire.

Le point clé réside dans l'identification de relais locaux potentiels

L'étendue du département et les difficultés de déplacement sont les premiers freins à la mise en œuvre des politiques publiques. A titre d'exemple, pour aller (entre autres missions) recenser les équipements sportifs dans le secteur du village d'Ouanary, il faut compter trois jours et jouer avec la marée pour effectuer les 200 km aller-retour en kayak de mer.

Le deuxième élément qui renforce à la fois la complexité et l'intérêt de la mission est la mosaïque ethnique qui compose la population Guyanaise (Créoles, Marrons, Métropolitains, Chinois, Hmongs, Haïtiens, Surinamiens, Brésiliens et bien sûr Amérindiens). Ces groupes de population ont structuré leurs réseaux, ont des modes de fonctionnement qui leurs sont propres et constituent des identités culturelles fortes avec lesquelles il est nécessaire de composer... d'où des modes opératoires très différents de ceux de la métropole dans l'élaboration de projets liés aux sports de nature. Le point clé réside dans l'identification de relais locaux potentiels pour l'enclenchement de pratiques sportives de nature. Mon rôle est d'identifier celle ou celui qui, parmi les acteurs locaux, sera à même de relayer ou de porter un projet de développement des pratiques, aussi minime soit-il.

En caricaturant à l'extrême, ma mission de correspondant sport de nature me donne parfois l'impression d'avoir deux métiers différents. D'une part celui de conseiller d'animation sportive pour les "zones urbaines" (Cayenne, Kourou) avec des actions majoritairement orientées vers la protection des usagers (contrôle des établissements d'APS...) ou des avis sur le financement des équipements et des projets...

Les relais sont dans ce cas structurés au sein du mouvement sportif.

D'autre part, celui d'un conseiller technique "transversal" sur la question des sports de nature pour les "communes". Je suis parfois amené à initier la création d'associations sportives et à favoriser leur pérennisation, à participer à la formation des cadres fédéraux ou professionnels, à lutter contre la réduction des lieux de pratiques. Les relais sont le plus souvent des personnes issues d'autres secteurs que celui du sport.

PRNSN : *Comment as-tu pu tisser ces liens avec les relais locaux ?*

PM : C'est un travail qui doit être continu ici plus qu'ailleurs. Face à l'isolement géographique évoqué plus haut, il est impossible de couvrir l'ensemble du territoire ; il faut donc faire des choix sur les enjeux de cohésion sociale, de protection du milieu naturel, les impacts sociaux ou économiques que peut générer telle ou telle pratique. Néanmoins, une fois les sites choisis, il faut être présent régulièrement pour assurer la population de notre rôle de conseil et de soutien. Personnellement, il m'a fallu deux ans pour comprendre les mécanismes et identifier des relais potentiels dans les différentes communes. Un bon relais est un relais qui dure, aussi je m'efforce d'être régulièrement en contact sur le terrain avec ces opérateurs. A ce titre, le RES a été une bonne porte d'entrée pour rencontrer les maires des communes.

Sur ce secteur, deux tiers des sites de sports de nature ont été rayés de la carte en l'espace de deux ans

PRNSN : *Tu suis de près, actuellement, l'évolution de la pratique des sports de nature sur le territoire de Saül au centre du département. Pourquoi ce choix de territoire ?*

PM : L'enjeu majeur sur le territoire de cette commune - enjeu identifié lors d'une réunion publique organisée en relation avec les élus locaux en septembre dernier - est la protection d'un site sportif (canoë et randonnée) intimement lié à un patrimoine naturel d'exception (crique Nouvelle France et layon Roche bateau), aujourd'hui très fortement menacé par l'extraction aurifère illégale. Les orpailleurs clandestins, pour la plupart issus du Brésil voisin, détruisent à la lance à eau l'épaisseur de sol de façon à décoller du substrat les paillettes d'or pour les récupérer ensuite par gravité dans les cours d'eau.

Les impacts environnementaux sont terribles : augmentation de la turbidité de l'eau et disparition de la faune piscicole, empoisonnement du milieu par le mercure utilisé pour amalgamer l'or.

Les impacts de cette activité au niveau social sont majeurs, avec une augmentation de l'insécurité et l'apparition de nouvelles maladies qui sont autant de freins au développement touristique.



Sur ce secteur, deux tiers des sites de sports de nature ont été rayés de la carte en l'espace de deux ans, avec comme conséquence une baisse non négligeable de l'activité touristique générée par les sports de nature (de 5 000 billets d'avions hors résidents en 2000 à 3 000 billets en 2005).

Nous tentons dans la mesure de nos moyens d'"occuper le terrain" en activant des partenariats avec la DRAC, la DIREN et le nouveau parc amazonien de Guyane.

PRNSN : *Quelle est l'idée ou le projet que tu souhaiterais porter à connaissance des membres du réseau ?*

PM : Plus qu'une idée, c'est à la fois un souhait et un défi. Dans la mesure où notre action partenariale de protection du milieu autour de Saül serait une réussite, je serais heureux de partager les enseignements de cette expérience en organisant sur ce site d'intérêt national un stage PNF avec les réseaux de protection de la nature aux niveaux local et national.

✉ pascal.moreno@jeunesse-sports.gouv.fr

BDRSN

Base de données des personnes ressources en sports de nature

Pascal MORENO en quelques dates

2006 - 2008

Référént régional sports de nature

2002 - 2006

CAS DDJS Guyane

Référént sports nature

Référént sports insertion

1994 - 2002

Formateur CREPS Toulouse

Coordonnateur BEES Judo

Formation certification BEES: BEESAPT,

métiers de la forme, rugby,

Jury BEES canoë-kayak et DA

1994

CTR Judo, Région Midi-Pyrénées

Agent MSJS depuis 1987

Quel plaisir de vivre un bel hiver nordique après une saison 2006-2007 catastrophique (seuls les sites nordiques enneigés artificiellement avaient pu tirer leur épingle du jeu) ! La réussite de manifestations sportives telles que la Foulée blanche (Vercors) et de la Transjurassienne 2008, la reprise des ventes de raquettes à neige, le renouveau de la randonnée nordique, la demande d'encadrement professionnel en sports de traîneaux et snow kite sont autant d'indicateurs qui confirment à quel point le succès des activités nordiques est lié au couple enneigement / météo clémente ; couple parfaitement réuni en ce début d'année 2008.

Des évolutions législatives : mise en oeuvre de la redevance "ski de fond"

Deux ans après la ratification du Code du tourisme (15 avril 2006), qui a donné la possibilité légale aux communes d'étendre la redevance "ski de fond" à l'ensemble des loisirs de neige non motorisés autres que le ski alpin, force est de constater que cette disposition n'a pas engendré les effets négatifs craints pour le développement des activités nordiques. Avant cette évolution législative, une vingtaine de sites nordiques (enquête ODIT France 2005) avaient déjà anticipé. Deux ans après, peu de nouveaux territoires semblent avoir pris cette initiative. Cela tient pour beaucoup au fait que la concertation menée, à l'initiative de Nordique France, dans le cadre des discussions parlementaires, a permis d'aboutir à un texte qui encadre très précisément les conditions de mise en œuvre de cette redevance "nordique", finalement plus contraignante que la redevance "ski de fond" votée en 1985 dans le cadre de la loi Montagne. Fruit de ce travail concerté et en réponse aux questions sur l'accès payant aux sites de pratique, une plaquette d'information a été réalisée entre tous les acteurs concernés, éditée grâce au concours du ministère chargé des sports et diffusée pour expliquer clairement aux acteurs locaux la portée de cette redevance (cf. lettre de janvier 2007, n°24).

Le Conseil national du nordique a été créé le 17 octobre 2007

L'ensemble des acteurs de la filière nordique a exprimé un souhait commun : la mise en place d'un espace d'échange, de réflexion et de travail qui permettrait à chacun des acteurs de s'exprimer et de prendre une part active au développement des activités nordiques. Après plusieurs réunions, c'est le 17 octobre 2007, dans les locaux du MSJS que le Conseil national du nordique est né. Le MSJS en est le maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre étant assurée par son établissement dédié aux activités nordiques, le CREPS de Franche-Comté - Centre national de ski nordique.

Le cadre juridique de cette instance n'est pas finalisé à ce jour mais plusieurs pistes sont à l'étude. Néanmoins, le MSJS s'est engagé à donner les moyens nécessaires au fonctionnement.

Le Conseil national du nordique émane d'une volonté commune et concertée

Le conseil a pour objectifs :

- ▶ d'initier des réflexions et des analyses techniques, très spécifiquement orientées vers les activités touristiques de neige autres que le ski alpin, de mode sportif ou de loisir et se déroulant le plus souvent en zone rurale de moyenne montagne ;
- ▶ de concevoir et promouvoir des méthodologies et des outils d'observation et d'évaluation permettant de parvenir à une meilleure synergie locale, en bonne compréhension de l'intérêt commun ;
- ▶ de proposer et d'expérimenter localement des modalités de bonne gouvernance visant à qualifier et à optimiser l'offre touristique locale existante en la coordonnant pour une meilleure adéquation aux multiples demandes des diverses clientèles ;
- ▶ de proposer des aménagements et des évolutions aux actuels modes de fonctionnement des opérateurs de territoires ;
- ▶ de participer, en lien avec les institutions et organismes existants, locaux et nationaux, publics, fédéraux, inter-professionnels et privés à la lisibilité et à l'efficacité de ces territoires et des activités de la filière nordique.

Parmi les actions qui seront conduites dans les prochains mois, on peut citer :

- ▶ l'organisation des 1^{ère} Assises nationales du nordique à l'automne 2008 dans le cadre du forum international des métiers de la montagne ;
- ▶ la création d'une image du nordique adossée à une communication spécifique.



Par ailleurs, les travaux du conseil devraient permettre d'aboutir à la **réalisation de différents documents** comme :

- ▶ l'élaboration d'un cahier des charges relatif à l'aménagement des sites nordiques pour ceux qui auraient pour objectif de mettre en adéquation les produits proposés avec les attentes des clientèles ;
- ▶ ou la rédaction d'un "guide" qui permettrait de recenser tous les textes législatifs et réglementaires.

Pour en savoir plus :

- ▶ gilbert.carrez@jeunesse-sports.gouv.fr
- ▶ www.sportsdenature.gouv.fr

Redevance "activités nordiques"



Cette plaquette d'information présente le contexte de la mise en place de la redevance et sa traduction législative.

Télécharger le document

